



MEXIQUE

République fédérale dirigée par Andres Manuel Lopez Obrador (AMLO)

1943,945 km²
127, 09Mio
Capitale Mexico City

État abolitionniste, pratiquant la torture

Le Mexique a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDCP), son protocole facultatif et la Convention contre la torture de l'ONU.

Nous vous invitons à adresser une copie du modèle de lettre cijoint aux autorités dont l'adresse électronique se trouve sur la lettre. Sinon affranchir à 0,98€ pour la Belgique et à 1,55€ pour l'international.

Action des Chrétiens pour l'abolition de la Torture, Rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles CCP: BE 29 0001 495 125 64 acatbelgique@gmail.com/www.acat belgique-francophone.be

Appel Urgent d' octobre 2020

<u>Chiapas : des protestations à</u> <u>l'obstruction judiciaire</u>

Le 15 octobre, à l'appel des ejidos propriétés rurales à usage collectif-, de Bachajón, dans l'agglomération de Chilón, au sud du Chiapas- des citoyens mayas tseltales sont venus protester contre l'installation sur leur territoire d'un nouveau poste de Garde nationale. Les GN sont les corps de sécurité remplaçant l'expolice fédérale depuis mai 2019. En milieu de matinée, environ 300 agents des forces de l'ordre chargent la manifestation pacifique. La vidéo d'un journaliste atteste recours injustifié, excessif disproportionné de la force.

Au terme de l'opération, 13 manifestants sont blessés et deux autres, José Luis Gutiérrez Hernández (46 ans) et César Hernández Feliciano (30 ans), arrêtés arbitrairement. Plusieurs véhicules et téléphones portables sont également confisqués. José Luis indique avoir essuyé jets de pierre et coups de bâton, et avoir été menacé d'être «brûlé comme [son] camion». César dénonce des coups de pieds et de poings dans l'abdomen, les jambes et à la tête. Au lendemain de leur arrestation, ils sont transférés à la prison d'Ocosingo, puis à Cintalapa à 5 heures de route au nord. Accusés de rébellion, Ils y sont maintenus en détention préventive.

* * *

Intimidés en audience par une présence policière renforcée, leurs avocats au sein de l'ONG Frayba font face à de nombreuses obstructions. Pour commencer, ils n'ont pas accès à toutes les informations. En outre le ministère public dit ne détenir aucune preuve d'atteinte grave à la sécurité. Par conséquent Frayba dénonce un nouvel épisode de criminalisation de l'exercice du droit à la liberté d'expression et de manifestation des communautés autochtones mobilisées pour la défense de leur territoire.

Peuples autochtones : des droits piétinés.

En théorie, les personnes et communautés autochtones du Mexique (21,5 % de la population) ont des droits garantis par la Constitution, la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail et les Déclarations américaine et des Nations unies. Droit à l'autodétermination (statut politique, développement économique, social et culturel). Droit de disposer totalement de leurs terres et de leurs ressources. Sans raisons d'intérêt public majeures ou sans leur consentement, la présence militaire n'est pas autorisée sur leur territoire. En pratique, nombre de ces

droits ne sont pas respectés. Au Chiapas communautés notamment, οù les autochtones sont très nombreuses (Tseltal, Tsotsil, Tojolabal, Ch'ol et Zoque), la présence militaire et les incursions policières se multiplient. Régulièrement, les autorités recourent à la force de façon injustifiée et disproportionnée contre toute revendication. Les détenus autochtones poursuivis pénalement, n'ont que rarement accès à des procédures régulières et à une défense adéquate. Le ministère public expédie certaines enquêtes ou passe sous silence mauvais traitements et tortures. Nombre de juges, enfin, continuent de condamner sur la base de preuves illégales (obtenues sous la torture, fabriquées à partir de faux témoignages). En juillet 2020, un rapport de l'ONG Frayba, soutenu par l'ACAT, revient sur ces nombreuses violations des droits humains.

Violations par la nouvelle Garde nationale

Entre 2006 et 2018 le déploiement de milliers de soldats et fusiliers marins pour assurer des fonctions de police et lutter contre la délinguance organisée s'est avéré catastrophique. Il a entraîné une recrudescence de la violence et des violations des droits humains. Andrés Manuel López Obrador (AMLO) axe par conséquent sa campagne la démilitarisation de la sécurité publique intérieure. Une fois président, il remplace la Police fédérale par une Garde nationale, Si, à terme, ce nouveau corps doit devenir une force civile, actuellement 76 % de ses 90 000 agents sont des militaires et les postes de direction sont occupés par des hauts-gradés de l'armée. De même, les équipements, les financements et les centres de recrutement sont fournis par le secteur de la Défense.

Après à peine un an d'existence, la GN est devenue une des dix institutions les plus impliquées dans des affaires de violations des droits humains (extorsion, mauvais traitements, torture, détentions arbitraires et disparitions forcées). En mars 2020, 111 plaintes avaient été enregistrées par la Commission nationale pour les droits de l'homme. De nombreux cas concernent le Chiapas où la GN est déjà très implantée, surtout sur sa frontière avec le Guatemala, aux fins de contrôle migratoire. Le Chiapas, très militarisé depuis 1994 avec la révolte l'Armée zapatiste de libération nationale, a connu nombre de massacres et déplacements forcés. Les communautés autochtones, comme à Bachajón, s'y inquiètent de l'arrivée de ces nouveaux effectifs.

(ACAT France)